

VOTRE LETTRE DU -

VOS RÉF. -

NOS RÉF.

DATE 26.06.2019

ANNEXE(S)

CONTACT PATRICK WATERBLEY

E-MAIL : Patrick.Waterbley@health.fgov.be

À l'attention de Mme Maggie De Block
Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique,
et de l'Asile et de la Migration.

OBJET : Stages professionnels au Grand-Duché de Luxembourg – avis du Conseil supérieur des médecins¹ du 13 juin 2019

Madame la Ministre,

Depuis de nombreuses années, des stages professionnels ont lieu dans certains hôpitaux du Grand-Duché de Luxembourg, et cela à la satisfaction générale des candidats en formation professionnelle, des maîtres de stage belges ainsi que des équipes et établissements de stage luxembourgeois.

Depuis la transposition de l'article 55 a) de la Directive européenne 2005/36/CE relative aux qualifications professionnelles, l'article 11 de l'A.M. du 23.04.2014² stipule que pour les titres professionnels de niveau 2, il est permis d'accomplir au maximum un tiers de la durée du stage dans un autre État membre de l'Union européenne. L'une des conditions est que la personne ou la structure chargée de superviser le candidat spécialiste soit agréée conformément à la législation nationale du pays d'accueil pour la formation de candidats spécialistes (article 11, § 3, 1°).

Selon l'information disponible, la législation du Grand-Duché de Luxembourg est toutefois muette en cette matière.

¹ Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes

² A.M. du 23 avril 2014 fixant les critères généraux d'agrément des médecins spécialistes, des maîtres de stage et des services de stage, *MB* du 27 mai 2014.

Le Conseil supérieur des médecins plaide dès lors en faveur d'une approche pragmatique, s'inspirant d'une sorte de tradition qui a toujours fonctionné à la satisfaction de toutes les parties. Ceci permettrait de prendre le temps nécessaire pour une concertation entre les autorités luxembourgeoises et belges en vue d'éventuelles adaptations législatives ou réglementaires.

Veillez croire à l'assurance de notre considération distinguée.

Dr Patrick Waterbley
Vice-président - secrétaire

Pr J. Boniver
Président

Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes